

RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 528 INTITULÉ LE PLAN D'URBANISME

RÈGLEMENT NUMÉRO 528-16

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique a adopté le règlement du plan d'urbanisme numéro 528;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Zotique est notamment régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) et que le règlement numéro 528 ne peut être modifié ni entrer en vigueur que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le Règlement numéro 528 intitulé le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Zotique, plus précisément de façon à permettre la modification de l'« annexe 6 – PPU secteur centre-ville », afin de modifier les marges latérales applicables à la grille 208Hb, qui s'y retrouvent;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 19 janvier 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que le Règlement modifiant le règlement numéro 528 intitulé le plan d'urbanisme – Règlement numéro 528-16, soit et est adopté et qu'il soit statué et ordonné par ce projet règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : Modification au PPU Centre-ville

Le Programme particulier d'urbanisme (PPU) secteur centre-ville contenu à l'annexe 6 du Plan d'urbanisme est modifié afin d'ajouter à l'article 3.4, tableau b), intitulé « Pôle d'hébergement et d'habitation haute densité », à la fin de la colonne «marges minimales», le texte suivant :

« , à l'exception de la grille 208Hb où est autorisée une marge latérale minimale de 2 mètres et une somme des marges latérales à 4 mètres. »

ARTICLE 2 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Yvon Chiasson, maire

Jean-François Messier,
directeur général et secrétaire-trésorier

Avis de motion :	19 janvier 2021
Adoption du projet de modification :	19 janvier 2021
Transmission M.R.C. projet de modification :	28 janvier 2021
Transmission municipalité contiguës du projet de règlement :	28 janvier 2021
Avis public de consultation (tableau) :	22 janvier 2021
Avis public de consultation (Journal Saint-François) :	27 janvier 2021
Assemblée de consultation écrite :	Du 22 janvier au 11 février 2021
Adoption du règlement :	16 février 2021
Transmission à M.R.C. du règlement :	
Réception du certificat M.R.C. :	
Absence de la Commission mun. QC :	
Publication entrée en vigueur (tableau):	
Publication entrée en vigueur (journal) :	
Transmission M.R.C. et aux municipales contiguës du règlement et avis d'entrée en vigueur :	